



Assemblée générale

Soixante-sixième session

Documents officiels

Distr. générale
30 mars 2012
Français
Original : anglais

Deuxième Commission

Compte rendu analytique de la 18^e séance

Tenue au Siège, à New York, le vendredi 21 octobre 2011, à 15 heures

Président : M. Yohana (Vice-Président) (Nigéria)

Sommaire

Point 22 de l'ordre du jour : Groupes de pays en situation particulière (*suite*)

- a) Suivi de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (*suite*)
- b) Mesures spécifiques répondant aux besoins et problèmes particuliers des pays en développement sans littoral : résultats de la Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit, des pays donateurs et des organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transport en transit (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

11-55807 (F)



Merci de recycler 

*En l'absence de M. Momen (Bangladesh),
M. Yohanna (Nigéria), Vice-Président, prend
la présidence.*

La séance est ouverte à 15 h 15.

**Point 22 de l'ordre du jour : Groupes de pays
en situation particulière (suite)**

- a) Suivi de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (suite)**
(A/66/134 et A/66/66-E/2011/78)
- b) Mesures spécifiques répondant aux besoins et problèmes particuliers des pays en développement sans littoral : résultats de la Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit, des pays donateurs et des organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transport en transit (suite)** (A/66/205)

1. **M. Liu** Mingming (Chine) dit qu'alors que la sortie de la crise économique mondiale actuelle est incertaine, les pays les moins avancés et les pays en développement sans littoral connaissent des difficultés particulières et ont besoin que les organismes des Nations Unies et les États Membres les soutiennent davantage. À cette fin, il appelle à un renforcement de l'engagement politique en faveur de la mise en œuvre des résultats de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés et du Programme d'action d'Almaty, intitulé « Répondre aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral et créer un nouveau cadre mondial pour la coopération en matière de transport en transit entre les pays en développement sans littoral et de transit ».

2. Les principaux pays donateurs devraient également tenir les engagements qu'ils ont pris en matière d'aide publique au développement en titre de la Déclaration d'Istanbul et du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 et accroître le montant de leur aide pour l'adapter aux besoins particuliers de ces pays. Le soutien aux projets menés dans les secteurs de l'industrie, de l'agriculture, du commerce et des transports est essentiel pour que les pays les moins avancés et les pays en développement sans littoral se développent durablement.

3. Il conviendrait en outre de renforcer la coopération régionale dans des domaines tels que l'élaboration des politiques relatives aux transports transfrontaliers, les concessions commerciales et le développement des échanges avec les pays en développement sans littoral. Dans ce contexte, la Chine salue les efforts déployés par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) pour mettre davantage l'accent, dans leurs programmes, sur les pays les moins avancés et les pays en développement sans littoral et demande un renforcement de l'appui apporté au Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, principal organisme de coordination dans ce domaine, pour qu'il dispose des moyens nécessaires à l'accomplissement de son mandat.

4. Enfin, l'intervenant réaffirme le soutien de la Chine aux pays les moins avancés et aux pays en développement sans littoral, notamment dans le cadre de la coopération Sud-Sud. Son gouvernement a pris des engagements spécifiques, notamment pour ce qui est de l'aide étrangère, du soutien au secteur agricole, des concessions commerciales et de l'allègement de la dette, et axera de plus en plus ses efforts sur la coopération afin d'aider ces pays à surmonter leurs difficultés en matière de développement.

5. **M. Bame** (Éthiopie) dit que, si de nombreux pays parmi les moins avancés connaissent un taux de croissance économique élevé, certains objectifs n'ont toutefois pas été atteints. Non seulement les réformes structurelles nécessaires à une croissance durable n'ont pas été menées à bien mais en outre, ces pays rencontrent de nouvelles difficultés, comme les changements climatiques. Adopté récemment, le Programme d'action d'Istanbul propose un cadre de travail pertinent pour remédier aux difficultés structurelles et devrait être pris en compte dans les efforts de développement nationaux.

6. Le principal problème reste celui des ressources : le financement étranger doit compléter les ressources nationales. La délégation éthiopienne demande donc aux partenaires de développement de tenir leurs engagements en matière d'aide publique au développement (APD). La coopération Sud-Sud est également essentielle et le renforcement des

mécanismes de financement innovants permettrait de mieux prévoir et de stabiliser le financement. Enfin, l'intervenant appelle l'attention sur le fait qu'il est urgent de répondre aux besoins en matière de développement des pays de l'Afrique subsaharienne, qui constituent les deux tiers du Groupe des pays les moins avancés et sont les premières victimes de la crise mondiale.

7. **M. Nakonechnyi** (Ukraine) note que son pays entend pleinement mettre en œuvre le Programme d'action d'Istanbul. L'Ukraine a une tradition d'assistance aux pays frappés par les catastrophes naturelles et autres crises et est encore récemment intervenue en Éthiopie, en Haïti et dans la Corne de l'Afrique. Dans le cadre de son programme de coopération avec l'Afrique et consciente que le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique doit bénéficier d'un soutien international, elle a alloué des bourses annuelles à des étudiants africains et mène une politique étrangère qui accorde une place importante à l'Afrique. Elle participe activement aux opérations de maintien de la paix et est actuellement membre de la Commission de consolidation de la paix.

8. **M. Al-Sharrah** (Koweït) dit que, si la plupart des pays parmi les moins avancés ont accompli des progrès importants en matière de gouvernance, de culture démocratique, d'amélioration du système judiciaire, de réforme du secteur public et de renforcement du rôle et de l'efficacité du secteur privé, ils ont toutefois besoin de l'aide internationale; les partenaires de développement doivent tenir leurs engagements et leur fournir une aide financière et une assistance technologique respectueuse de l'environnement, en tenant dûment compte de leur situation, de leurs capacités et de leurs aspirations à un système commercial international équitable. La liberté des échanges et des investissements judicieux pourraient favoriser le développement durable des pays en développement. Le Koweït se transforme dans cette optique en pôle commercial et financier régional et s'efforce de s'intégrer dans l'économie mondiale et d'attirer investissements locaux et étrangers.

9. Le Koweït a réaffirmé son soutien aux pays en développement et aux pays les moins avancés et fait son possible pour répondre aux demandes d'aide humanitaire. À la fois pays producteur de pétrole et pays du Sud, il occupe une place privilégiée pour aider les autres pays à se développer durablement.

10. **M. Ben Allal** (Maroc) note que, face aux multiples crises mondiales, la mobilisation de la communauté internationale en faveur du Programme d'action d'Istanbul est capitale. Sans toutefois se substituer à l'aide privée, l'APD restera essentielle; les pays donateurs doivent par conséquent faire tout leur possible pour tenir leurs engagements vis-à-vis des pays les moins avancés. La volatilité des prix des denrées agricoles est devenue intolérable pour ces pays, qui dépendent des importations en matière alimentaire. La solidarité internationale à leur égard appelle des investissements publics et privés dans la production agricole mondiale et un traitement équitable et différencié susceptible d'accélérer leur développement économique et de faciliter leur radiation de la liste des pays les moins avancés.

11. Il faut en outre améliorer l'efficacité de l'aide. À cette fin, le Maroc attend le quatrième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide au développement qui doit se tenir prochainement pour établir de véritables partenariats économiques avec les pays les moins avancés. Leurs besoins allant croissants et les sources traditionnelles de financement demeurant insuffisantes, la communauté internationale doit trouver des mécanismes innovants, exempter de taxes les envois de fonds provenant de l'étranger et s'employer à gérer plus durablement leur dette. La délégation marocaine appelle les donateurs à annuler les dettes bilatérales ou à les transformer en investissements.

12. Le Maroc partage les préoccupations des pays les moins avancés et soutient pleinement l'action menée par l'ONU pour les aider à résoudre leurs problèmes économiques et écologiques. Une application efficace des mécanismes de suivi et de contrôle proposés dans le Programme d'action d'Istanbul contribuera à leur radiation de la liste des pays les moins avancés. L'orateur rappelle que son pays appuie énergiquement la coopération Sud-Sud et est disposé à partager ses données d'expérience et ses compétences techniques.

13. **M. Stokes** (Australie) indique que même si le Programme d'action d'Istanbul aurait pu être plus ambitieux, il est axé sur les pays les plus vulnérables, et concilie le développement humain et social et la nécessité de mettre en place une capacité de production viable et compétitive. Il faut désormais passer à l'action. L'Australie continue d'attacher une grande importance à l'aide apportée aux pays les moins avancés et continuera de faire de leurs préoccupations une priorité des réunions du Groupe des Vingt (G-20)

et autres instances concernées. Elle intègre actuellement le Programme d'action dans ses politiques et investira au moins 10 milliards de dollars dans ces pays, dans des secteurs aussi variés que la sécurité alimentaire, l'infrastructure et la gestion des ressources naturelles. Elle a sensiblement augmenté sa contribution à l'allègement de la dette internationale et multilatérale et est consciente des difficultés toutes particulières que les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement rencontrent sur le plan du développement du fait des changements climatiques. Elle contribue aux efforts accomplis au niveau mondial pour en accélérer le règlement.

14. Abordant pour terminer la question des pays en développement sans littoral, l'orateur souligne l'importance du développement des infrastructures pour ces pays. Pour illustrer l'engagement de l'Australie en la matière, il indique qu'elle soutient un projet de la Banque asiatique de développement, qui vise à améliorer la connectivité des transports dans l'un de ces pays. Il fait observer qu'il devrait y avoir davantage de projets de ce type et que le soutien apporté par les donateurs et les organisations internationales à ces projets devrait être plus important et demande que le Programme d'action d'Almaty soit appliqué dans son intégralité rapidement.

15. **M. Madani** (Afghanistan) note que les difficultés des pays les moins avancés, dont l'Afghanistan fait partie, sont aggravées par les crises alimentaire, énergétique et financière actuelles, et demande à nouveau la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul. Il demande aussi instamment aux pays développés de tenir leurs engagements en matière d'APD, et même d'aller au-delà, tout en respectant le principe de la maîtrise des programmes par les pays.

16. Les changements climatiques constituent la principale menace pour les pays en situation particulière et frappent plus durement ceux qui en sont les moins responsables, comme le prouve la sécheresse actuelle dans la Corne de l'Afrique et en Afghanistan. Celui-ci est aussi un pays en développement sans littoral et en tant qu'exportateur de produits de base, il doit faire face à des coûts de transport en transit et à des frais d'assurance anormalement importants. Il convient d'améliorer les systèmes de transports en transit et de renforcer la coopération régionale entre les pays en développement sans littoral et les pays de transit.

17. L'Afghanistan est aussi un pays sortant d'un conflit et demeure exposé à des menaces transnationales, particulièrement au terrorisme, dont seule une stratégie mondiale efficace peut venir à bout. Dans les pays sortant d'un conflit, la sécurité et le développement doivent aller de pair; en d'autres termes, il faut éviter que la mise en valeur des ressources naturelles n'aggrave les tensions. Les initiatives internationales et régionales visant à améliorer la sécurité et le niveau de vie peuvent par contre avoir des effets d'entraînement; il faut donc renforcer la coopération régionale dans ces deux domaines.

18. **M. Altinörs** (Turquie) fait observer dit qu'il faut profiter de l'élan créé par le Programme d'action d'Istanbul pour l'intégrer dans les politiques et les programmes nationaux. Il convient de porter une attention accrue au contrôle et à l'évaluation de son application aux niveaux national, régional et mondial; pour sa part, la Turquie s'est engagée à consacrer à cet aspect 5 millions de dollars.

19. L'un des principaux objectifs du Programme est l'amélioration de la capacité de production, qu'une participation active du secteur privé et la mise en place de partenariats public-privé pourraient favoriser. En outre, dans la mesure où les pays les moins avancés demeurent très dépendants du financement externe, les pays donateurs devraient tenir leurs engagements en matière d'APD, et même aller au-delà. Il ne faut ni réduire brusquement le soutien dont ils bénéficient ni cesser de les encourager à être radiés de la liste des pays les moins avancés.

20. La Turquie poursuivra ses efforts pour défendre les pays les moins avancés au sein de toutes les instances internationales concernées et s'efforcera d'augmenter ses propres investissements directs dans ces pays au cours des 10 prochaines années. Elle est consciente que les pays en développement sans littoral ont des besoins et des difficultés spécifiques et renforce sa coopération bilatérale avec eux, notamment dans le secteur de la mise en place d'infrastructures. Elle reste mobilisée pour renforcer sa coopération et ses partenariats avec tous les pays en situation particulière.

21. **M^{me} Silumbu** (Malawi) note que son pays rencontre des difficultés diverses, qui continuent de ralentir les progrès économiques accomplis au cours des dernières années. Il est décourageant de constater

que les pays développés, auxquels la crise actuelle ne doit pas servir de prétexte, ne tiennent pas leurs engagements en matière d'APD.

22. Les pays les moins avancés sont toujours confrontés au problème de l'iniquité du système d'échanges. La conclusion du Cycle de Doha est essentielle à la reprise économique de la plupart des pays les moins avancés, dont celle du Malawi. L'oratrice demande instamment aux pays développés de réunir des fonds, dans le cadre de l'Initiative Aide pour le commerce et de créer les conditions permettant aux produits originaires des pays les moins avancés d'avoir dûment accès au marché, et notamment, en temps voulu, aux marchés en franchise de droits et hors quota.

23. L'efficacité de l'infrastructure et des services en matière de transport et de communications est un préalable au développement du commerce. Tout en saluant les progrès réalisés dans ce domaine depuis l'adoption du Programme d'action d'Almaty, l'intervenante note qu'à moins que la communauté internationale n'aide davantage les pays en développement sans littoral à améliorer leur infrastructure dans le domaine des transports, ils ne seront pas en mesure d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement dans les délais prévus.

24. Finalement, elle forme le vœu que les pays développés, les institutions financières et autres organisations internationales concernées se mobilisent pour assurer le succès du Programme d'action d'Istanbul.

25. **M. Seksenbay** (Kazakhstan) dit que, si la mise en œuvre du Programme d'action d'Almaty se poursuit, notamment s'agissant de la reconnaissance des besoins spécifiques des pays en développement sans littoral par la communauté internationale, il n'en demeure pas moins qu'il importe de fournir d'urgence un complément d'aide au développement, sous forme de ressources financières prévisibles et accordées à des conditions de faveur, pour aider ces pays à surmonter leurs difficultés financières et leurs problèmes d'infrastructure. Pour faire face aux nouveaux défis, il est essentiel que les capacités techniques soient renforcées, les engagements financiers pris en faveur du développement tenus, notamment dans le cadre de l'Initiative Aide pour le commerce, et l'aide d'urgence

fournie conformément aux procédures révisées des institutions financières internationales.

26. Le Kazakhstan entend appliquer le Programme d'action d'Almaty et prend des mesures pour faciliter les échanges, notamment en modernisant ses infrastructures, en améliorant l'efficacité commerciale des services de transport et en supprimant les obstacles au développement du transport en transit. Il a déjà commencé à réaliser un grand projet routier, qui reliera l'Europe à la Chine occidentale, grâce à des fonds provenant d'institutions financières internationales. L'amélioration des perspectives en matière de développement des populations locales et la réduction des coûts de transport font partie des bénéfices devant découler de ce projet. La création récente d'une union douanière entre le Bélarus, le Kazakhstan et la Fédération de Russie a entraîné une augmentation des échanges de plus de 25 % entre ces pays.

27. En 2012, le Kazakhstan accueillera la quatrième Réunion des ministres du commerce des pays en développement sans littoral et une réunion d'examen mondial préparatoire sur le commerce international et la facilitation des échanges.

28. **M. Zan** (Myanmar) dit qu'à moins que les pays les moins avancés ne deviennent une priorité des programmes mondiaux de développement, il ne faudra probablement pas s'attendre à de réels progrès dans l'accomplissement des objectifs de développement convenus au niveau international, dont les objectifs du Millénaire pour le développement. Il est par conséquent temps que la communauté internationale tienne les engagements qu'elle a pris au titre du Programme d'action d'Istanbul.

29. Le nouveau Gouvernement du Myanmar redouble d'efforts pour réformer et développer l'ensemble de l'infrastructure économique du pays, afin d'assurer transparence et responsabilité à tous les niveaux, tout en prêtant une attention particulière à la gestion de l'économie et à la réduction de la pauvreté. Il a revalorisé les retraites versées par l'État, réduit les taxes à l'exportation et en a exempté les produits agricoles et ligneux. Il accorde également des prêts dans le cadre d'un programme de microcrédit et redéfinit le système de taux de change.

30. Bien que faisant partie du groupe des pays les moins avancés, cela fait des dizaines d'années que le Myanmar ne reçoit que peu ou pas d'aide internationale au développement et ne doit par

conséquent compter que sur ses propres ressources et efforts pour se développer. Le Gouvernement espère que les principales réformes entreprises dans le pays inciteront la communauté internationale à renforcer son soutien. Grâce à l'augmentation de l'aide extérieure et aux revenus qui devraient être tirés des ressources naturelles, le Myanmar espère remplir bientôt les critères lui permettant d'être radié de la liste des pays les moins avancés.

31. Pour conclure, la délégation du Myanmar souligne qu'il importe de donner la priorité qui s'impose aux questions qui concernent les pays les moins avancés au sein de toutes les instances de l'ONU, notamment lors de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, qui se tiendra à Rio de Janeiro en 2012.

32. **M. Kang** (République de Corée) dit que les priorités et les besoins spécifiques énoncés dans le Programme d'action d'Istanbul et le Programme d'action d'Almaty devraient être dûment pris en compte dans les politiques de coopération en faveur du développement et des domaines connexes tels que le commerce, l'investissement étranger direct et les finances. Pour mettre en œuvre ces programmes, il est essentiel de collaborer avec des partenaires de développement d'horizons divers, comme les parlements, le secteur des affaires et la société civile. Par ailleurs, les priorités et les préoccupations relatives au développement des pays en situation particulière devraient faire l'objet de débats au sein des principales organisations internationales, y compris des organismes extérieurs au système de Nations Unies, et être prises en compte dans leurs programmes.

33. Au cours des 10 dernières années, la République de Corée a sensiblement augmenté son APD bilatérale en faveur des pays les moins avancés et près de 30 % de cette aide ont été alloués aux pays en développement sans littoral pour les aider à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement.

34. Le groupe des petits États insulaires en développement représente une part importante des pays en situation particulière. Le Gouvernement de la République de Corée a pris note des préoccupations et des priorités énoncées dans le Programme d'action de la Barbade et la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en

développement et s'est efforcé d'établir les rouages d'une coopération efficace avec ces pays.

35. Lorsqu'elle accueillera bientôt le quatrième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide au développement, la République de Corée fera tout son possible pour que les préoccupations des pays en situation particulière y soient examinées. Son gouvernement essaiera en outre de promouvoir un nouveau partenariat mondial de développement ouvert à tous, devant permettre aux programmes d'action susmentionnés d'être mis en œuvre de façon plus globale, mieux coordonnée et avec davantage d'effets d'entraînement.

36. **M. Empole** (République démocratique du Congo) note que la communauté internationale doit maintenant veiller à ce que le Programme d'action d'Istanbul soit appliqué. Son succès dépendra de l'existence d'objectifs et de responsabilités clairement définis et de la volonté politique de tenir les engagements pris et d'assurer le suivi et le contrôle nécessaires à tous les niveaux. L'APD en faveur des pays les moins avancés doit prendre en compte leurs besoins réels et être axée sur les résultats. Il faut enfin soutenir le secteur privé, notamment en encourageant les investissements dans les nouvelles technologies et le tourisme durable.

37. Soulignant l'importance de la paix et de la sécurité pour la croissance économique, la délégation de la République démocratique du Congo demande la levée des obstacles à l'adoption d'un traité international sur le commerce des armes. L'absence de contrôle de la circulation des armes en République démocratique du Congo et dans l'ensemble de la sous-région rend la mise en œuvre des programmes de développement impossible.

38. Le Gouvernement de la République démocratique du Congo redouble d'efforts pour favoriser l'investissement et l'essor du secteur privé, tout en entreprenant des réformes dans les domaines de la sécurité et de la justice. La réalisation des objectifs de développement étant particulièrement difficile dans un pays en situation d'après conflit, comme la République démocratique du Congo, l'intervenant demande instamment à la communauté internationale de fournir à celle-ci une aide durable, qui favorise la consolidation de la paix et de la sécurité et la création d'emplois pour les jeunes, et de prendre les mesures qui lui permettront de se développer durablement et d'être radiée de la liste des pays les moins avancés.

39. Enfin, l'orateur note que, bien que son gouvernement soit reconnaissant envers ses partenaires et les donateurs internationaux pour la solidarité dont ils ont fait preuve à son égard par le passé, il serait préférable que l'aide ne se limite pas, à l'avenir, à une aide humanitaire d'urgence.

40. **M^{me} Beck** (Îles Salomon) indique que, pour que le Programme d'action d'Istanbul soit mis en œuvre dans les délais prévus, les pays les moins avancés et leurs partenaires de développement doivent véritablement se concerter et intégrer le Programme dans leurs stratégies de développement et leurs programmes de coopération en faveur du développement. Les institutions financières internationales, le système des Nations Unies, le secteur privé et les autres parties prenantes devront également collaborer. Il est essentiel que les engagements pris en faveur des pays les moins avancés soient tenus.

41. Les changements climatiques continuant de menacer la survie même de son pays, l'intervenante demande que les ressources promises aux pays les moins avancés et aux petits États insulaires en développement, qui leur permettraient de résister à ces changements en s'y adaptant et en atténuant les effets, soient mises à disposition au plus vite. Elle demande aussi la réduction des émissions de gaz à effet de serre et une seconde période d'engagement au titre du Protocole de Kyoto.

42. Enfin, après avoir souligné l'importance des échanges commerciaux comme moyen de lutte contre la pauvreté et de création d'emplois et la nécessité d'une conclusion rapide du Cycle de Doha et de l'accès des pays les moins avancés aux marchés en franchise de droits et hors quota, l'intervenante note que la Conférence des Nations Unies sur le développement durable offrira une nouvelle occasion de recenser les lacunes des cadres de développement existants.

43. **M^{me} Balli** (Togo) rappelle que l'objectif principal des participants à la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés avait été de permettre à au moins la moitié d'entre eux de se joindre au groupe des pays en développement, en les aidant à réduire la pauvreté et à accéder plus rapidement à une croissance durable. Les problèmes de sécurité alimentaire persistants et les effets des changements climatiques et de la dégradation de l'environnement aggravent les difficultés de ces pays et

les inégalités. Au Togo, par exemple, la croissance du produit intérieur brut ne cesse de diminuer depuis le début de la crise économique et financière actuelle, tandis que de nouveaux problèmes surgissent, comme la croissance démographique galopante et la diminution rapide des ressources.

44. La délégation togolaise demande par conséquent à l'ensemble des parties prenantes d'adopter la feuille de route relative à l'application du Programme d'action d'Istanbul, en prêtant une attention toute particulière aux priorités qui y sont énoncées en matière de développement.

45. **M. Acharya** (Népal) dit que les multiples difficultés que rencontrent les pays en développement sans littoral et qu'aggravent les crises mondiales actuelles entravent les efforts qu'ils déploient pour atteindre les objectifs de développement convenus au niveau international. Le soutien apporté à ces pays devrait prendre en compte le ralentissement récent de leur croissance économique et l'extrême pauvreté, dans laquelle vit toujours une proportion très élevée de leur population. La délégation népalaise attache par conséquent beaucoup d'importance aux conclusions qui seront tirées de l'examen approfondi du Programme d'action d'Almaty qui aura lieu en 2013.

46. En tant que pays sans littoral et montagneux, qui fait aussi partie du groupe des pays les moins avancés, le Népal axe ses efforts sur l'amélioration des formalités et de l'infrastructure du transport en transit, afin que son système de transport en transit facilite les échanges commerciaux. Les négociations concernant la facilitation des échanges des pays sans littoral sont importantes, non seulement pour qu'ils aient librement accès à la mer mais également pour améliorer le processus de transit. Il est essentiel que les produits de ces pays accèdent plus facilement aux marchés et que le transfert de technologies s'améliore. La délégation népalaise demande par conséquent aux pays donateurs de renforcer leur appui à l'Initiative Aide pour le commerce et de tenir leurs engagements en matière d'APD pour agir les pays en développement sans littoral bénéficient d'un financement renforcé, ciblé, prévisible et durable.

47. **M^{me} Riedl** [Union interparlementaire (UIP)] note que le Programme d'action d'Istanbul fait plusieurs fois référence, directement ou indirectement, au rôle des Parlements nationaux et constitue ainsi une étape importante de leur reconnaissance en tant que parties

prenantes au développement. L'heure est venue de tenir compte du Programme dans les stratégies et plans de développement nationaux. L'UIP a déjà commencé à établir un programme à cette fin, en élaborant notamment une feuille de route quinquennale, conçue pour instaurer une synergie avec les efforts déployés sur le terrain par l'ONU.

48. L'Union interparlementaire poursuivra cet objectif en sensibilisant les commissions parlementaires concernées aux orientations préconisées dans le Programme. Elle s'efforcera aussi d'élargir le réseau actuel de groupes de contact parlementaires, dont la première mission sera d'évaluer la capacité des parlements à tenir compte du Programme dans leurs processus législatif et budgétaire. Pour une efficacité maximale, il convient de créer des mécanismes de coordination dans les bureaux des coordonnateurs résidents, qui compléteront les efforts des groupes parlementaires. Enfin, chaque parlement devra adopter un plan d'action précis définissant les différentes étapes du processus. L'UIP a établi un plan d'action type à cette fin.

49. L'intervenante conclut en appelant l'attention sur les autres mesures prises par l'UIP pour mieux faire connaître le Programme aux parlementaires et mettre au point des outils à leur intention.

50. **M^{me} Klein Solomon** [Organisation internationale pour les migrations (OIM)] note que l'importance des liens entre migration et développement est reconnue dans le Programme d'action d'Istanbul, qui constitue donc un premier pas essentiel vers une action collective qui mettra le potentiel des migrations au service des pays les moins avancés. Y sont aussi présentés le phénomène de migration causée par l'environnement, qui touche les populations les plus vulnérables, et des réponses concrètes à ce phénomène, comme la collaboration entre les partenaires de développement et les pays concernés pour prendre en compte les besoins de ceux dont les moyens d'existence sont menacés par les changements climatiques et les phénomènes météorologiques extrêmes et limiter les effets liés au déplacement.

51. Il importe également de reconnaître que la migration peut être un des volets d'une stratégie efficace d'adaptation des régions des pays les moins avancés qui sont menacées par la dégradation de l'environnement. Des programmes de migration légale anticipatifs et ciblés permettraient à la fois de protéger

les populations et d'atténuer les problèmes que connaissent des écosystèmes déjà fragiles. L'OIM est disposée à fournir toute assistance technique nécessaire dans ce domaine.

52. Elle se félicite aussi du fait que l'importance pour les ménages des envois de fonds provenant de l'étranger est explicitement reconnue. Non seulement ces envois permettent de réduire la pauvreté au niveau des ménages mais, conjugués à l'investissement public et à des mesures d'incitation, ils peuvent avoir des effets similaires au niveau collectif. Il convient de reconnaître que les migrants ne transfèrent pas uniquement de l'argent, mais aussi des connaissances et un savoir-faire technique et établissent des ponts importants entre les communautés des pays les moins avancés et celles des pays développés.

53. L'OIM est par conséquent favorable à la baisse des coûts des envois de fonds provenant de l'étranger et à la prestation de services financiers qui permettent aux populations de réaliser des économies et de procéder à des investissements sûrs et productifs. Elle invite enfin à davantage envisager la mobilité comme un moyen d'augmenter les transferts à caractère social, dans l'intérêt de tous.

54. **M^{me} Barth** [Organisation internationale du Travail (OIT)] dit que l'expérience des dernières décennies montre qu'une croissance économique élevée ne suffit pas en soi à créer les emplois productifs qui feraient disparaître la pauvreté. Il faut aussi des stratégies de développement cohérentes. Des mesures qui visent à promouvoir une croissance créatrice d'emplois dans les pays les moins avancés sont proposées dans un rapport récent de l'OIT sur la croissance, l'emploi productif et le travail décent dans ces pays.

55. La qualité des emplois est essentielle. Il faut progressivement transformer l'emploi informel en emploi formel et diversifier l'économie. Il convient de s'employer à améliorer la productivité et les revenus du secteur agricole, tout en développant localement des activités autres qu'agricoles nécessitant une main-d'œuvre importante.

56. L'Initiative pour un socle de protection sociale constitue un complément essentiel aux efforts entrepris pour promouvoir une économie qui résiste aux crises et s'assurer que ceux qui sont sortis de la pauvreté n'y retombent pas. Il ressort d'une analyse de l'OIT qu'il est possible de couvrir les coûts d'un dispositif

minimum de prestations sociales, même dans les pays à très faible revenu, à condition que les éléments du socle de protection sociale soient introduits progressivement. L'intervenante ajoute enfin que le secteur privé est l'une des clefs du succès des pays les moins avancés.

57. **M^{me} Manente** [Programme alimentaire mondial (PAM)] note que le PAM est très investi dans le Programme d'action d'Istanbul et que près de 70 % de ses dépenses de fonctionnement ont pour cadre les pays les moins avancés. Pour améliorer la capacité de production de ces pays, il faut investir dans le capital humain. Il est par conséquent essentiel d'adopter une approche axée sur l'être humain, qui illustre le fait que l'investissement dans le secteur agricole et le renforcement de l'infrastructure n'entraînent de progrès en matière alimentaire et sanitaire que s'ils sont accompagnés d'une lutte directe contre la faim. Les filets de sécurité alimentaire et les projets de restauration et d'irrigation des sols offrent la possibilité de renforcer les avoirs productifs. Les filets de sécurité peuvent aussi être utilisés en cas d'urgence et dans le cadre des systèmes de protection sociale, qui constituent des investissements dans la croissance future.

58. Enfin, il est essentiel de renforcer les capacités des gouvernements pour qu'ils mettent en place des systèmes de protection sociale et des filets de sécurité nationaux. Le PAM s'appuiera sur son expérience dans ces domaines pour élargir ses initiatives en matière de renforcement des capacités dans le cadre du Programme d'action d'Istanbul.

59. **M^{me} Persic** [Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)] fait observer que l'UNESCO a concouru à l'établissement de la feuille de route visant la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul. L'Organisation prévoit de participer à la création d'une banque de technologies, à la mise en place des indicateurs de contrôle et de suivi du Programme qui ont été proposés et aux projets d'intervention ayant trait au tourisme au service du développement. Bien que son rôle en matière de développement ne soit pas spécifiquement mentionné dans le Programme, la culture est un facteur de croissance dans les pays les moins avancés. L'UNESCO continuera donc à promouvoir le tourisme durable. Elle s'efforcera aussi d'aider les pays les moins avancés à renforcer leurs capacités en matière de communication et collabore avec l'Union

internationale des télécommunications pour qu'ils aient davantage accès au haut débit.

La séance est levée à 17 h 25.